

L'UNCDF et la BEAC annoncent un accord pour améliorer l'environnement politique et réglementaire des services financiers numériques dans la CEMAC.

MERCREDI, 8 FÉVRIER 2023 (NEW YORK, NEW YORK, USA). L'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) a annoncé aujourd'hui la conclusion d'un mémorandum d'accord avec la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque Centrale qui représente les six pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), afin d'améliorer l'environnement politique et réglementaire des Services Financiers Numériques (SFN) dans cette région.

Considérant qu'une part de plus en plus importante des migrations s'effectue dans les couloirs régionaux, il est impératif pour les pays de la CEMAC, soit le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, de faciliter un flux accru de transferts de fonds par des canaux formels à des coûts raisonnables. Pour y parvenir, l'UNCDF fournira une assistance technique à la BEAC sur le cadre juridique et les options réglementaires relatives aux SFN dans la CEMAC, conformément aux pratiques internationales et aux objectifs stratégiques de la CEMAC.

L'UNCDF coopèrera en outre avec la BEAC en vue d'impulser le changement dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, en tenant compte des propositions du Groupe consultatif sur les femmes et les services financiers numériques dans la CEMAC, qui a sollicité les avis des sociétés civiles de la sous-région. L'accord entre l'UNCDF et la BEAC permettra également de lancer des dialogues entre les secteurs public et privé pour fédérer les acteurs de l'écosystème de la finance numérique autour du cadre réglementaire sur les SFN dans chaque pays de la CEMAC.

L'UNCDF facilitera et soutiendra par ailleurs la formation et les visites d'échange du personnel de la BEAC afin de renforcer ses compétences dans le domaine des services financiers numériques. Cela fait partie de l'approche de l'UNCDF pour le renforcement des capacités, dans le cadre de laquelle un programme d'apprentissage est conçu conjointement pour obtenir la dynamique et les conditions nécessaires à un changement réglementaire significatif et durable.

À propos de l'importance de l'accord avec la BEAC pour favoriser l'inclusion financière régionale dans la CEMAC, Monsieur Xavier Michon, Secrétaire exécutif adjoint de l'UNCDF, a affirmé:

« Les transferts de fonds sont une source indispensable et durable de financement du développement. Pour de nombreux pays, les transferts de fonds sont plus importants et plus stables que les investissements directs étrangers et, dans la plupart des cas, plus essentiels que l'aide publique au développement. Les transferts de fonds sont également une source financière cruciale pour les familles de migrants, et lorsqu'ils sont effectués numériquement, ils offrent une vaste opportunité d'impact social plus large et d'inclusion financière des migrants et de leurs familles qui envoient et dépensent les flux de transferts de fonds dans l'économie réelle. La CEMAC ne fait pas exception à cette règle. Compte tenu du faible taux d'épargne intérieure et des dépenses publiques élevées dans de nombreux pays en développement, les sources de financement externes, notamment les transferts de fonds rendus possibles par les services financiers numériques, jouent un rôle essentiel dans le développement économique local et les stratégies de réduction de la pauvreté. »

À propos de cet accord important avec l'UNCDF, Monsieur Abbas Mahamat Tolli, Gouverneur de la BEAC, a déclaré:

« L'inclusion financière est une priorité essentielle pour les pays de la CEMAC. Les transferts de fonds et les services financiers numériques accompagnent les efforts des gouvernements des pays en développement, dont les nôtres, en plus des efforts soutenus visant le développement économique. Il est donc de notre responsabilité de veiller à ce qu'une assistance technique adéquate soit obtenue dans ce domaine. Un tel soutien technique est essentiel pour progresser dans le programme d'inclusion financière qui sera bientôt piloté par la Stratégie régionale d'inclusion financière. Je suis, par conséquent, heureux que l'UNCDF coopère avec la BEAC sur cet agenda critique pour les États membres de la CEMAC. »

En renforçant l'environnement politique et réglementaire des services financiers numériques, la collaboration de l'UNCDF avec la BEAC permettra d'innover dans la CEMAC pour améliorer la stabilité financière, l'intégrité du marché et la protection des consommateurs, et ainsi faciliter l'inclusion financière à grande échelle.

À PROPOS DE L'UNCDF

L'UNCDF facilite l'accès aux capitaux publics et privés par les populations les plus démunies dans les 46 pays les moins avancés du monde (PMA). L'UNCDF offre des modèles de financement du « last mile » permettant de débloquer les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. Les modèles de financement de l'UNCDF ouvrent à travers trois axes, à savoir: (1) les économies numériques inclusives, qui connectent les personnes, les ménages et les petites entreprises aux écosystèmes financiers qui catalysent la participation à l'économie locale et fournissent des outils pour vaincre la pauvreté et gérer leur vie financière; 2) le financement du développement local, qui permet aux municipalités de dynamiser l'expansion économique locale et le développement durable par le biais de la décentralisation fiscale, du financement municipal innovateur et du financement structuré de projets; et 3) le financement d'investissements, qui fournit une structuration financière catalytique, une réduction des risques et le déploiement des investissements pour favoriser l'impact des ODD et la mobilisation des ressources au niveau national.

À PROPOS DE LA BEAC

Créée en 1972, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est la Banque Centrale commune aux six États qui constituent la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il s'agit respectivement du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad. Les missions de la BEAC sont de promouvoir la stabilité financière, ainsi que le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement, de détenir et de gérer les réserves officielles de change des États membres, de conduire la politique de change de la CEMAC, d'émettre la monnaie fiduciaire (billets et pièces ayant cours légal et pouvoir libératoire dans la CEMAC), de définir et de conduire la politique monétaire de la CEMAC.

La Banque Centrale met à la disposition de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la bonne exécution de sa mission de supervision bancaire, une mission indispensable pour garantir la stabilité financière de la CEMAC. Elle entretient également des relations régulières et efficaces avec les partenaires internationaux, ce qui en fait une institution monétaire et financière majeure en Afrique Centrale.

Contact

Andrea Petkovic
Responsable de la communication,
Migration et transferts de fonds, UNCDF
migrantmoney@uncdf.org

Cellule de communication de la BEAC
communication@beac.int